

COURSE AU LARGE – DÉFI

5 au 7 mai 2018 - Douarnenez

AVIS DE COURSE

1. AUTORITE ORGANISATRICE

Le Grand Prix Guyader - Défi Pom'Potes est organisé en baie de Douarnenez du 5 au 7 mai 2018 par la Société des Régates de Douarnenez, affiliée à la Fédération Française de Voile.

2. REGLES APPLICABLES

- Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile.
- Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer.
- L'Arrêté du 30 septembre 2004 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires.

3. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les bateaux devront présenter la carte publicité délivrée par la FFVoile.

4. ADMISSIBILITE

4.1 Bateaux admis à courir :

- Classe « Class 40 », du 5 au 7 mai – Trophée Armor Lux
- Classe Imoca, du 5 au 7 mai – Trophée CCI MBO Quimper
- Classe Multi 50, du 5 au 7 mai – Trophée Valdys
- Classe Ultime, du 5 au 7 mai
- Autres séries ou Classes sur invitation, du 5 au 7 mai

L'organisation se réserve le droit d'inviter sur les Runs d'autres types de bateaux ou engins de vitesse.

4.2 Le Grand Prix Guyader se court en équipage. Le nombre de personnes à bord ne devra pas être supérieur à celui figurant sur l'acte de francisation et / ou à la capacité du ou des radeaux de survie.

Les personnes embarquées devront posséder une licence annuelle FFVoile 2018 ou une licence journalière (validité 1 jour) FFVoile 2018 ou temporaire (validité 4 jours) FFVoile 2018. Ces licences seront réclamées lors de la confirmation de l'inscription à Douarnenez.

Toutes les personnes embarquées pendant le Grand Prix Guyader – Défi Pom'Potes («courses côtières» et/ou «Runs») devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

Les participants de nationalité étrangère qui ne seraient pas licenciés à la FFVoile devront être en possession d'un document équivalent à la licence française, le montant de l'assurance en responsabilité civile devant alors être au minimum de 2 millions d'euros, ils devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

5. INSCRIPTIONS

5.1 La date limite d'arrivée des bateaux et du skipper (ou de son représentant) est fixée au :

- Vendredi 4 mai à 12h00 pour les Ultime, Multi50, Imoca, Class40 et autres classes invitées

5.2 Les Instructions de Course seront délivrées lors de la confirmation d'inscription :

- le vendredi 4 mai de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 pour toutes les séries
- le samedi 5 mai de 9h00 à 10h00 pour les engins de vitesse ne participant qu'aux Runs

5.3 Participation aux frais d'organisation :

Inscription avant le 1^{er} avril 2018

- 500 € pour les Ultime
- 500 € pour les Imoca,
- 400 € pour les Multi50,
- 300 € pour les Class40,
- autres classes invitées, nous consulter
- 80 € pour les dériveurs et Multi inférieurs à 40'
- 30 € pour les engins de vitesse solo (Moth, Kite, Windsurf...)

Inscription après le 1^{er} avril 2018

- 600 € pour les Ultime
- 600 € pour les Imoca,
- 500 € pour les Multi50,
- 400 € pour les Class40,
- autres classes invitées, nous consulter
- 100 € pour les dériveurs et Multi inférieurs à 40'
- 40 € pour les engins de vitesse solo (Moth, Kite, Windsurf...)

La participation est payable à la SRD :

- Par CB sur le site www.grandprixguyader.com
- Par chèque (issu d'une banque française)
- Par virement sur le compte : Société des Régates - Banque Populaire Atlantique
IBAN : FR761380 7000 4231 2211 5151 990 - BIC : CCBPFFRPPNAN

6. PROGRAMME DES COURSES

- Samedi 5 mai :
 - 9h30 : Briefing
 - à partir de 10h30 : «courses côtières» et/ou «Runs».
 - Soirée des équipages
- Dimanche 6 mai :
 - 9h30 : Briefing
 - à partir de 10h30 : «courses côtières» et/ou «Runs».
- Lundi 7 mai :
 - 9h30 : Briefing
 - à partir de 10h30 : «courses côtières» et/ou «Runs».
 - En soirée : Remise des prix

7. CLASSEMENTS

7.1 Classements établis :

Il y aura un classement pour chacune des séries engagées : Ultime, Imoca, Multi 50, Class40, autres classes invitées, dériveurs et Multi inférieurs à 40', Kite Surf, Windsurf, Moth à foils ... (un classement spécifique sera établi si 5 supports de la même classe sont représentés).

7.2 Classements journaliers par série engagée :

- Les courses côtières courues donneront lieu à un classement journalier.
- L'ensemble des «Runs» couru donnera lieu à un classement journalier, le bateau réalisant le meilleur temps de la journée sur la distance sera déclaré vainqueur, le deuxième meilleur temps deuxième, etc...

7.3 Classements Généraux par série engagée :

- Il y aura un classement général effectué par addition des points obtenus lors :
 - de chaque classement journalier des «Runs» qui auront un coefficient 1
 - de chaque classement journalier des courses côtières qui auront un coefficient 2
- Aucune course ne sera retirée
- En modification de l'annexe A8.2 des RCV, le départage des égalités se fera sur le résultat de la course côtière la plus longue en distance

8. DROIT À L'IMAGE ET À L'APPARENCE

Les droits à l'image appartiennent à la Société des Régates de Douarnenez et à Guyader Sailing Team. En participant au Grand Prix Guyader – Défi Pom'Potes, un concurrent accorde automatiquement et sans compensation d'aucune sorte à la Société des Régates de Douarnenez et à ses partenaires le droit perpétuel de produire, d'utiliser et de montrer, à leur discrétion, dans toute diffusion relative aux Grand Prix Guyader, toute image de lui-même ou de son bateau, réalisée pendant la période de la compétition nommée Grand Prix Guyader à laquelle participe le concurrent.

9. CONTACT

Société des Régates de Douarnenez, 59 quai de l'Yser, 29100 Douarnenez
Tél : 02 98 74 36 84 – Email : srdouarnenez@orange.fr